



Votre protection
est-elle suffisante?

Augmentez la protection
de votre famille contre un
événement dévastateur

Assurance-vie temporaire et assurance
accident individuelle facultatives

Faites la petite démarche supplémentaire et soyez rassuré.

Si vous deviez mourir subitement, votre famille disposerait-elle des ressources financières pour couvrir des dépenses comme l'hypothèque de la maison, l'éducation de vos enfants, les créances à recouvrer, les arrangements funéraires et les frais de subsistance courants présentement couverts par votre salaire?

L'achat d'assurance-vie supplémentaire constitue la meilleure façon de vous assurer que ces paiements sont couverts et que votre famille est protégée. Votre régime collectif du gouvernement fédéral vous offre une certaine protection, et vous pourriez sans doute posséder une autre assurance, telle que votre hypothèque. Mais si vous faites le total, est-ce suffisant?

Si vous êtes comme de nombreux Canadiens, ce n'est probablement pas le cas.

Les avantages de votre adhésion :

Nous sommes très heureux d'être en mesure d'offrir à nos membres, notre personnel et leur conjoint(e), un régime d'assurance-vie temporaire facultative afin de compenser le manque à gagner dans la couverture de l'assurance actuelle.

Ce régime comporte les avantages suivants :

- Vous pouvez faire une demande d'assurance temporaire pouvant atteindre 500 000 \$
- Des taux extrêmement bas ont été négociés pour les membres
- Des taux passablement réduits sont offerts aux non-fumeurs
- Votre police est automatiquement renouvelée à tous les ans; cependant, vous pouvez la résilier en tout temps
- Votre assurance est transférable, elle demeure avec vous, peu importe votre lieu d'affectation

Assurance-vie temporaire facultative

émise par Financière Manuvie

Âge	Taux mensuels par assuré non-fumeur		Taux mensuels par assuré fumeur	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Moins de 35 ans	1,84 \$	1,08 \$	2,55 \$	1,50 \$
35-39 ans	2,45 \$	1,50 \$	3,03 \$	1,91 \$
40-44 ans	3,98 \$	2,00 \$	4,98 \$	2,54 \$
45-49 ans	6,13 \$	3,50 \$	8,24 \$	4,55 \$
50-54 ans	10,28 \$	5,74 \$	13,44 \$	8,04 \$
55-59 ans	16,24 \$	8,99 \$	21,02 \$	12,58 \$
60-64 ans	25,53 \$	13,49 \$	33,60 \$	18,88 \$
65-69 ans	39,78 \$	21,23 \$	52,45 \$	29,54 \$

Achat minimum : 1 unité de couverture (25 000 \$). Achat maximum : 20 unités de couverture (500 000 \$).

*Les taux sont sujets à changements sans préavis.

Financière Manuvie prendra une décision en ce qui concerne votre proposition, selon les renseignements que vous fournirez sur le formulaire. Il est possible que vous deviez subir un examen médical avant votre approbation. Le Groupe ENCON inc. vous avisera dès que Financière Manuvie aura pris une décision concernant votre proposition.

Politique d'exclusion : suicide dans un délai de 2 ans précédant a) la date d'effet de la couverture, b) la date de la dernière remise en vigueur ou c) la date d'augmentation du montant d'assurance.

Les taux de prime peuvent être ajustés le 1^{er} janvier de chaque année, selon votre âge à ce moment. La couverture prend fin à l'âge de 70 ans. Votre assurance-vie sera payée rapidement à votre bénéficiaire après votre décès.

L'assurance-accident est aussi importante.

Les accidents graves peuvent avoir des effets dévastateurs pour vous et votre famille. L'assurance individuelle volontaire contre les accidents offre une couverture contre les accidents causant la perte de membres, la paralysie ou même le décès accidentel. Il s'agit d'une façon extrêmement efficace de fournir une protection à votre famille. Cette police comporte un grand nombre de caractéristiques améliorées, notamment :

- Indemnité pour amélioration de la résidence pour accessibilité par un fauteuil roulant
- Indemnité de réadaptation pour reformation professionnelle
- Les prestations d'éducation vous assurent que si vos enfants sont inscrits dans une institution d'enseignement supérieur, ils pourront y poursuivre leur éducation

Avantages de votre adhésion :

Nous offrons à nos membres, à notre personnel et à leur conjoint(e) un régime exclusif d'assurance individuelle volontaire contre les accidents offrant les avantages suivants :

- Couverture de 24 heures par jour, partout au monde
- Couverture pouvant atteindre 500 000 \$
- Couverture optionnelle pour les membres de la famille immédiate
- Tarifs très abordables, offerts par unité de 50 000 \$
- L'acceptation est garantie, sans examen ou questionnaire médical

Assurance individuelle volontaire contre les accidents émise par La Compagnie d'Assurance American Home	
Taux mensuels par unité pour les membres	Taux mensuels par unité pour les membres et leur famille
2,50 \$	3,50 \$

Achat minimum : 1 unité de couverture (50 000 \$). Achat maximum : 10 unités (500 000 \$).

*Les taux sont sujets à modification sans préavis.

Faites votre demande aujourd'hui même!

- 1) Remplissez, signez et datez le formulaire de demande.**
- 2) Ne faites pas parvenir d'argent. Vous n'avez qu'à inclure un chèque en blanc comportant la mention « NUL » afin d'établir un prélèvement bancaire pour vos primes mensuelles.**
- 3) Postez votre demande et votre chèque annulé au Groupe ENCON inc. dans l'enveloppe affranchie ci-jointe ou à l'adresse indiquée dans la présente brochure.**

La présente brochure n'offre qu'un court sommaire de ces régimes. Veuillez vous référer à votre certificat d'assurance pour connaître tous les détails concernant les couvertures, les dispositions du régime et les limitations et exclusions du régime. Si pour une quelconque raison vous n'êtes pas entièrement satisfait, retournez simplement votre certificat d'assurance dans un délai de 30 jours pour obtenir le plein remboursement de la prime.

AVIS SUR LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS.

Les renseignements demandés ne seront utilisés que pour l'assurance et seront traités confidentiellement. L'assureur ou ses réassureurs peuvent toutefois en faire un bref rapport au Bureau de renseignements médicaux. Le Bureau de renseignements médicaux est un organisme à but non lucratif créé par les sociétés d'assurance-vie pour communiquer des données d'assurance à ses membres. Avec votre autorisation, le Bureau fournira les renseignements contenus dans ses dossiers à toute société d'assurance membre à laquelle vous avez présenté une proposition d'assurance vie ou maladie ou à laquelle une demande de règlement est soumise. À votre demande, le Bureau vous fera connaître les renseignements qu'il possède dans votre dossier sur vous, votre conjoint et vos enfants assurés en vertu du présent régime. Si vous doutez de l'exactitude du dossier du Bureau, vous pouvez communiquer avec le Bureau et demander une correction. Le service de renseignements du Bureau est situé au 330 University Avenue, Toronto (Ontario) M5G 1R7 (tél. : (416) 597-0590).

AVIS SUR LA VIE PRIVÉE ET LA CONFIDENTIALITÉ.

Tous les renseignements demandés dans la proposition sont nécessaires au traitement de votre demande d'assurance. Afin de préserver le caractère confidentiel de ces renseignements, la Financière Manuvie a créé un « dossier de services financiers » contenant les renseignements qui seront utilisés pour traiter votre proposition et offrir les services et les règlements y afférents. L'accès à ce fichier est limité aux employés, mandataires, administrateurs et agents responsables de l'évaluation des risques (tarification), du marketing, de l'administration des services et de l'instruction des sinistres de la Financière Manuvie ainsi qu'à toute autre personne ayant reçu votre autorisation ou autorisée en vertu de la loi. Votre dossier sera gardé en lieu sûr dans nos bureaux. Vous pouvez demander à examiner les renseignements qu'il contient et y apporter des corrections en écrivant à l'adresse suivante : Responsable de la protection des renseignements personnels, La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, Marchés des groupes à affinités, CP 4213 SUCC A, TORONTO ON M5W 5M3.

La meilleure assurance : l'expérience.

Nous avons collaboré avec le Groupe ENCON inc. à l'élaboration pour nos membres de ce régime d'assurance volontaire. ENCON a plus de 30 années d'expérience dans la conception et l'administration de programmes d'assurance sur la vie, la santé et les voyages pour les employés, les retraités et les membres de l'association.

Si vous avez des questions concernant un des régimes, ou si vous avez besoin d'aide pour remplir la demande, veuillez communiquer avec un de nos représentants qualifiés et bilingues du service à la clientèle ENCON au 1 800 387-2037.



Groupe ENCON inc.
11, rue King ouest, bureau 1900
Toronto (Ontario)
M5H 4C7

Assurance-vie temporaire
facultative émise par :

 **Financière Manuvie**

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

Assurance individuelle volontaire contre
les accidents émise par :

La Compagnie d'Assurance American Home
Membres des compagnies American International



02/05